



Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau
20, Cité des Entreprises - Z.I. du Tubé Sud
13800 ISTRES
Site Web: www.symcrau.com

BORDEREAU D'ENVOI

Dossier suivi par Christelle POLYCARPE
Tél : 04.42.56.64.86
Mail: contact@symcrau.com

Liste des pièces adressées le **14 FEV. 2020**
A
Monsieur le Sous-Préfet d'Istres

DESIGNATION DES PIECES	N°	Date des actes
Délibération : Approbation du compte administratif 2019	N° 02/20	11 février 2020

Fait à Istres le *M. 08. 2020*

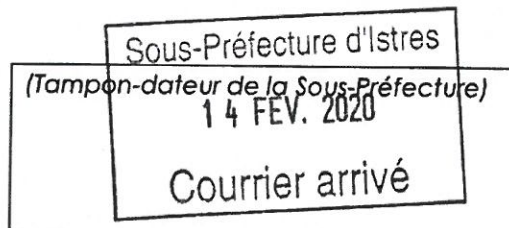
La Présidente de séance

Mireille HENRY



ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Istres le :





Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 02/20

Objet de la délibération : Approbation du Compte Administratif 2019

L'an deux mille vingt
et le onze février
le Comité Syndical du Syndicat Mixte
de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau
régulièrement convoqué s'est réuni,
en nombre prescrit par la loi
sous la présidence de Mme Céline TRAMONTIN

Étaient présents :

➤ Membres à voix délibérative :

M. Gérard BARTOLI, M. Georges BERNOT, Mme Marylène BONFILLON, M. Vincent BONFILLON, Mme Aline CIANFARANI, M. Alain DERVIEUX, Mme Magali DEVEZE, M. Xavier DUFOUR, Mme Thérèse-Annie FRANCOIS, M. Jean GUILLON, Mme Mireille HENRY, M. Daniel HIGLI, M. André MANELLI, M. Jean-Pierre MUTERO, M. Louis PILIPPE, M. Jean-Louis PLAZY, Mme Marie-France SOURD, Mme Céline TRAMONTIN, M. Pierre VETILLART

➤ Pour les membres à voix consultative : *néant*

➤ Procurations :

M. Henri PONS à Mme Marylène BONFILLON
Mme Agnès BRUNET à Mme Mireille HENRY

Membres à voix délibérative en exercice : 31
Membres à voix délibérative présents : 19
Procuration : 2
Membres à voix délibérative (présents +procurations) : 21

Secrétaire de séance : M. Alain DERVIEUX

Rapporteur : Mme Céline TRAMONTIN

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la réforme de l'instruction M14 de 2006 selon l'ordonnance N°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités locales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Président pour présider au vote du compte administratif,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, et l'article R2121-8 qui stipule que le ou la Président(e) de séance doit signer le compte administratif,

✓ La section de fonctionnement du Compte Administratif 2019 se solde par un **excédent de 172 477.36 €** qui correspond à :

En recettes : 589 852.83 € répartis ainsi :

Participations des Collectivités membres (dont subventions exceptionnelles)	180 338.65 €
Subventions de l'Agence de l'Eau	187 704.00 €
Subventions Région	43 980.00 €
Produit divers de gestion courante	2 078.99 €
Amortissements subventions d'investissement	19 253.62 €
Remboursement sur rémunération du personnel	979.00 €
Produits de cession d'immobilisation	6 924.00 €
Produits exceptionnels divers	571.15 €
Excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2018	148 023.42 €

En dépenses : 417 375.47 € répartis ainsi :

Charges à caractère général	142 996.15 €
Charges de personnel	241 949.10 €
Charges de gestion courantes	3.32 €
Amortissements	25 502.90 €
Valeur comptable immobilisation cédée	5 915.00 €
Différence sur réalisation	1 009.00 €

✓ La section d'investissement du Compte Administratif 2019 se solde par un **excédent de 13 917.35 €** qui correspond à :

En recettes : 209 681.94 € répartis ainsi :

Amortissements (avec écritures cession)	32 426.90 €
Subventions de l'Agence de l'Eau	25 017.00 €
Opération patrimoniales pour amortissement contrat de nappe	109 474.92 €
Excédent d'investissement reporté de l'exercice 2018	42 763.12 €

En dépenses : 195 764.59 € répartis ainsi :

Immobilisations corporelles	42 648.65 €
Immobilisations incorporelles	240.00 €
Immobilisation en cours	24 147.40 €
Opérations d'ordre : amortissements subventions d'investissement	19 253.62 €
Opération patrimoniales pour amortissement contrat de nappe	109 474.92 €

Le résultat du Compte Administratif 2019 se solde donc par un résultat **global excédentaire de 186 394.71 €**.

Le Comité :

OUI l'exposé de Mme la Présidente,

DESIGNE Mme Mireille HENRY pour présider le vote du compte administratif,

CONSIDERANT que Mme Céline TRAMONTIN, Présidente du SYMCRAU, s'est retirée,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des membres présents,

Nombre de suffrages exprimés : 20 (18 présents et 2 procurations)

(Mme la Présidente s'étant retirée lors du vote du compte administratif)

pour : 20 voix, contre : 0 voix

APPROUVE le Compte Administratif 2019 par nature section par section et chapitre par chapitre, lequel peut se résumer de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL						
2019		Recettes	Dépenses	Résultats de l'exercice	Résultats reportés	Résultats de clôture
Réalisations	Section de Fonctionnement	441 829.41 €	417 375.47 €	24 453.94 €	148 023.42 €	172 477.36 €
	Section d'Investissement	166 918.82 €	195 764.59 €	-28 845.77 €	42 763.12 €	13 917.35 €
	Budget Total	608 748.23 €	613 140.06 €	-4 391.83 €	190 786.54 €	186 394.71 €
Restes à réaliser	Section de Fonctionnement	0 €	0 €	-	-	-
	Section d'Investissement	21 000 €	0 €	-	-	-

AUTORISE la Présidente de séance à signer les pièces nécessaires,

AINSI fait et délibéré à Saint-Martin-de-Crau, les an, mois et jour susdits.



La Présidente de séance,
Mireille HENRY



Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.